

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1613

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet:

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Approbation du projet de gouvernance du Syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat d'aménagement du canal de Jonage et le Syndicat intercommunal de la Rize - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1613

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) Approbation du projet de gouvernance du Syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le
Syndicat d'aménagement du canal de Jonage et le Syndicat intercommunal de la Rize Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 1968. La Communauté urbaine de Lyon adhère au Syndicat par délibération en date du 24 octobre 1994. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée à la Communauté urbaine et a repris 95 % des participations versées par la Département du Rhône conformément à la clé de répartition définie par la CLERCT.

Le SYMALIM a pour objet la gestion et l'exploitation du grand parc Miribel-Jonage dans le respect de ses 4 vocations : préservation de la ressource en eau potable, favorisation de l'espace de régulation des crues, développement des loisirs de plein air et valorisation du patrimoine naturel.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Préfet du Rhône du 16 octobre 2015 envisageait la fusion du SYMALIM avec le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize. Ce projet de fusion a été repris, par la suite, dans le cadre de la partie prescriptive du SDCI du 17 mars 2016 pour une application effective au 1^{er} janvier 2017. Le Préfet a pris un arrêté le 8 avril 2016 portant sur le périmètre de la fusion, à savoir les collectivités membres de chacun des trois Syndicats.

Après accord de la majorité des collectivités concernées par le périmètre de la fusion sur un projet de gouvernance, le Préfet prendra un arrêté de fusion avant la fin de l'année 2016. Le nouveau syndicat mixte ouvert issu de la fusion se réunira en début d'année 2017 pour voter ses statuts à la majorité des 2/3 du comité syndical, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

II - Projet de gouvernance pour le Syndicat issu de la fusion

Le périmètre du Syndicat issu de la fusion comprend 16 collectivités membres : 13 communes (Miribel, Jonage, Beynost, Décines-Charpieu, Jons, Lyon, Meyzieu, Neyron, Nievroz, St Maurice de Beynost, Thil, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne), la Métropole, le Département du Rhône et le Département de l'Ain.

Il est proposé que le comité syndical soit composé de 28 membres répartis de la manière suivante :

- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la Métropole de Lyon,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Ville de Lyon,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Ville de Villeurbanne,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département du Rhône,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de l'Ain,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des Communes Beynost, Décines Charpieu, Jonage, Jons, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil et Vaulx en Velin.

La Métropole serait donc représentée par 11 élus au sein du comité syndical.

Chaque délégué serait porteur d'un nombre de droits de vote différenciés, sur un total de 99 droits de vote selon la répartition suivante :

- Métropole de Lyon : 5 droits de vote par délégué. Soit un total de 55 droits de vote (55,56 %),
- Lyon : 5,5 droits de vote par délégué. Soit un total de 11 droits de vote (11,11 %),
- Villeurbanne : 4 droits de vote par délégué. Soit un total de 8 droits de vote (8,08 %),
- Département de l'Ain : 4 droits de vote par délégué. Soit un total de 4 droits de vote (4,04 %),
- Département du Rhône : 2 droits de vote par délégué. Soit un total de 2 droits de vote (2,02 %),
- Décines Charpieu, Meyzieu, Vaulx en Velin : 3 droits de vote par délégué. Soit, pour chaque Commune, un total de 3 droits de vote (3,03 %),
- Jonage, Miribel: 2 droits de vote par délégué. Soit, pour chaque Commune, un total de 2 droits de vote (2,02 %),
- Beynost, Jons, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil : 1 droit de vote par délégué. Soit pour chaque Commune, un total de 1 droit de vote (1,01 %).

Le Comité syndical élirait parmi ses membres un bureau exécutif composé de 12 membres : 1 président, 2 à 7 Vice-Présidents, 9 à 4 membres Secrétaires. Les postes sont obligatoirement affectés de la manière suivante :

- trois à la Métropole,
- un au Département de l'Ain,
- un au Département du Rhône,
- un à la Ville de Lyon,
- un à la Ville de Villeurbanne,
- cinq aux Communes riveraines de l'Île de Miribel Jonage dont deux pour les Communes du département de l'Ain et trois pour les Communes de la Métropole et/ou du Département du Rhône.

III - Désignation des représentants de la Métropole au comité syndical

Afin de permettre l'installation du nouveau syndicat dès janvier 2017, il convient de désigner les 11 représentants titulaires et les 11 représentants suppléants de la Métropole au comité syndical du syndicat issu de la fusion du SYMALIM avec le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de gouvernance du Syndicat qui sera issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize.

2° - Désigne pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité syndical du Syndicat issu de la fusion entre le SYMALIM, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ) et le Syndicat intercommunal de la Rize :

Titulaires	Suppléants
1 - Jérôme STURLA	1 - Lucien BARGE
2 - Laurence FAUTRA	2 - Mohamed RABEHI
3 - Richard BRUMM	3 - Guy BARRAL
4 - Jean Paul COLIN	4 - Virginie POULAIN
5 - Christophe QUINIOU	5 - Gilles GASCON
6 - Martine DAVID	6 - Sarah PEILLON
7 - Martine MAURICE	7 - Gaël PETIT
8 - Gilbert-Luc DEVINAZ	8 - Marc CACHARD
9 - Pierre HEMON	9 - Bruno CHARLES
10 - Jean-Michel LONGUEVAL	10 - Jean-Jacques SELLES
11 - Roland BERNARD	11 - Ronald SANNINO

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.